

*Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.*

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.*

*Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.*

*La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.*

*Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*

**Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.  
1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par l'Association LOU VALAT.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/29544](http://www.fondation-patrimoine.org/29544)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



**Contacts**     **Adressez vos chèques à :**



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

Domaine de Maurin  
34970 LATTES MAURIN

Tél. : +33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [languedoc@fondation-patrimoine.org](mailto:languedoc@fondation-patrimoine.org)



↳ **Association LOU VALAT**

Jean-Paul Bauret (trésorier)  
15 rue Paul Bert  
92000 Nanterre

Tél. : +33 6 79 17 96 70

E-Mail : [jeanpaul.bauret@free.fr](mailto:jeanpaul.bauret@free.fr)

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/29544](http://www.fondation-patrimoine.org/29544)



## RESTAURATION D'UNE CLEDE LOU VALAT



FONDATION  
DU  
PATRIMOINE

## Restauration d'une clède

La plupart d'entre vous connaissent le hameau de Vernet, où l'association Lou Valat propose depuis plus de 45 ans des séjours, participe à la vie culturelle et à l'économie locale, et s'efforce de faire découvrir cette région et ses savoir-faire.



L'association Lou Valat a acquis en janvier 2014 un terrain dominant les maisons dont elle est propriétaire depuis 1996. Sur ce terrain dans la continuité du hameau actuel, était l'ancien village de Vernet, dont on retrouve un certain nombre de constructions en ruines plus ou moins avancées, parmi elles une petite clède d'environ 12m de surface au sol, avec un niveau supérieur en très mauvais état : un plancher quasiment disparu et une toiture en cours d'effondrement.

En février 2014 nous avons sollicité l'autorisation de démonter cette toiture, démontage effectué en avril de la même année, en laissant cependant une protection des murs, ceux-ci étant en parfait état.

La suite du travail consiste à rendre utilisable ce bâtiment dont les bases sont d'une très belle facture. Construite avec le plus grand soin, ses murs sont encore impeccables, le sol est dallé, et son pourtour est aménagé avec des rigoles de manière à éviter toute inondation. Laisser le bâtiment sans toiture conduira à une lente mais régulière dégradation ; les pluies violentes enlèveront en particulier le revêtement intérieur des murs.

Cette rénovation correspond totalement à l'objet social de l'association et a été approuvée à la quasi-unanimité par notre dernière assemblée générale.

Les travaux sont prévus début 2019. Ils seront réalisés par Christian Emery de la société Picarolle, professionnel de l'Association des Bâisseurs en Pierres Sèches, en qui nous avons toute confiance.



Cette clède une fois restaurée servira de lieu d'animation, de lecture et de rangement

L'association a décidé de faire appel au soutien de la Fondation du Patrimoine, association nationale d'utilité publique, qui aide à la sauvegarde du patrimoine local témoignant de l'art de vivre et de l'architecture locale, via son délégué départemental de Lozère qui connaît déjà bien Vernet. Une fois son label accordé au vu de notre dossier, la Fondation recueille les fonds provenant des dons de particuliers qui, en retour, bénéficient d'une aide fiscale conséquente. Lou Valat vous sollicite donc, que vous soyez adhérent (l'association compte environ 200 adhérents) ou sympathisant, par ce bulletin de souscription. Nous demanderons par ailleurs le soutien du Parc national des Cévennes et du Département, qui resteront à un niveau assez limité. Votre aide est donc essentielle. Le montant de vos dons nous sera reversé à l'issue des travaux. A cette somme, la Fondation du Patrimoine ajoute une participation importante sur ses fonds propres, qui tient compte du montant des fonds collectés.

**Merci d'avance de votre confiance et de votre générosité.**

**Merci de participer à la consolidation de Lou Valat.**

### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la restauration d'une clède, en utilisant les matériaux traditionnels de la région :

- Une toiture en accentuant légèrement sa pente, avec la charpente correspondante, et un plancher au niveau supérieur,
- Une passerelle extérieure avec garde-corps pour l'accès au niveau supérieur.

**Le coût total estimé des travaux est de**

**26 427.55 € T.T.C**

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration d'une « Clède » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €  
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine – Clède Lou Valat**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

**COMMENT FAIRE VOTRE DON ?**

**Par courrier**

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Clède Lou Valat ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/29544](http://www.fondation-patrimoine.org/29544)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.